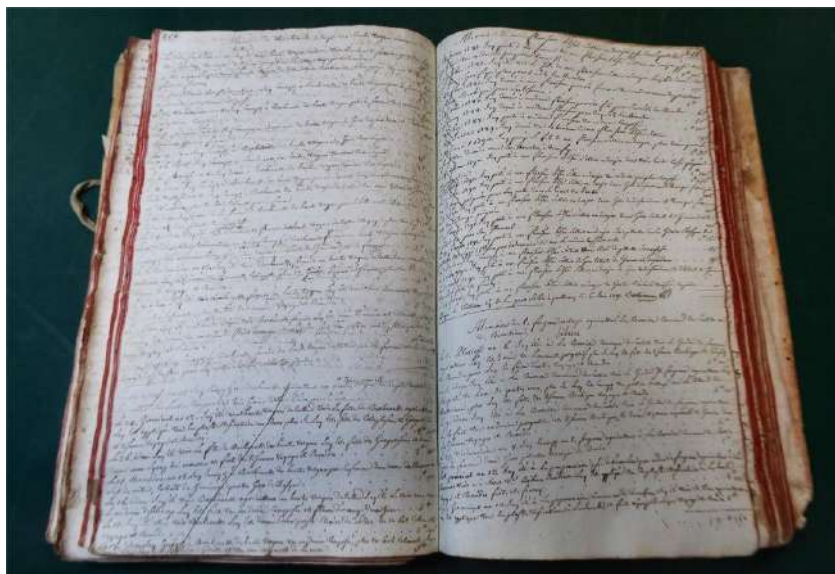


Quand des Bertrandais étaient soignés par un chirurgien de Parthenay...

Au XVIII^e siècle, la médecine comprend deux grandes catégories de praticiens médicaux : les médecins et les chirurgiens. Les médecins établissent les ordonnances mais sans toucher eux-mêmes aux malades et « *ce sont les chirurgiens qui sont chargés de ces soins réputés vulgaires* ¹ ». Parthenay comptait à cette époque cinq médecins et cinq chirurgiens. Alors que les premiers sont absents des zones rurales, les chirurgiens sont présents presque partout. Certains bourgs, pourtant voisins comme Fomperron, Ménigoute et Vasles comptent même deux praticiens ; il est vrai, comme le précise, le 24 août 1801, Guérineau le maire de Ménigoute, « *qu'il n'y a en cette commune ni médecin, ni pharmacien, ni sages-femmes* ». Le plus ancien chirurgien de Parthenay à l'époque où Dupin, le premier préfet des Deux-Sèvres, publie des statistiques sur le département est René Gabriel Berthonneau². Il a été reçu chirurgien à Parthenay en l'année 1763 et exerça dans cette ville jusqu'à sa mort le 25 mai 1813 à six heures du soir ; il était alors âgé de 79 ans.



Il a laissé comme témoin de ses activités un livre de comptes³ tenu scrupuleusement pendant les quarante-neuf ans de sa carrière. Ce précieux document⁴ est un registre de 23,5 X 37 cm recouvert de parchemin et muni de lacets pour le fermer. Ce manuscrit débute par un index de 24 pages dans lequel Berthonneau a répertorié, par ordre alphabétique, sa clientèle renvoyant à chaque fois à l'une des 647 pages. Chaque client s'est vu attribué une page en tête de laquelle figure son nom, sa profession, le lieu-dit où il habite, la paroisse ou la commune dont il dépend. Puis,

Berthonneau a noté le jour de l'intervention qu'il a effectuée, la personne de la famille sur laquelle elle a eu lieu, la nature de l'acte et le montant de la somme demandée. Périodiquement, il faisait le total des honoraires qui lui étaient dus et notait les paiements reçus en espèces ou en nature. C'est donc une mine indéniable de renseignements que nous offre ce registre.

Entre son premier acte le 19 mars 1764 et sa mort le 25 mai 1813, le chirurgien a noté environ 12 250 indications concernant les 400 familles qui ont constitué sa patientèle. La répartition géographique de ses patients fait apparaître une clientèle à majorité urbaine (59% des familles habitent Parthenay et ses faubourgs), mais Berthonneau a aussi soigné un certain nombre de Gâtineaux de la campagne, parmi lesquels des Bertrandais. Nous avons relevé plus d'une vingtaine de lieux de la commune⁵ qu'il avait fréquentés. La carte de ces lieux met en évidence que ses patients étaient principalement localisés à proximité immédiate de Parthenay. Toutefois, Berthonneau allait parfois jusqu'à une douzaine de kilomètres de son domicile, puisque les patients les plus éloignés semblent être ceux de la Frélaudière de Beaulieu ou ceux de « *Mongauguay* » (aujourd'hui Montgaudier) de Saint-Martin-du-Fouilloux. Quel était le mode de déplacement de Berthonneau ? A cheval ou en carriole ? Aucun élément ne permet de répondre à cette question.

¹ Dr GALLOT « *Essai sur la topographie médicale du Bas-Poitou* », 1777, Société d'Emulation de Vendée 1871

² René Gabriel Berthonneau a été baptisé à Airvault le 10 mai 1734. Il épouse Marie Radegonde Bonnet le 7 janvier 1765 qui lui a donné une fille Marie Pélagie Gabrielle. Son épouse meurt en 1800. Lui-même est décédé le 25 mai 1813 à Parthenay.

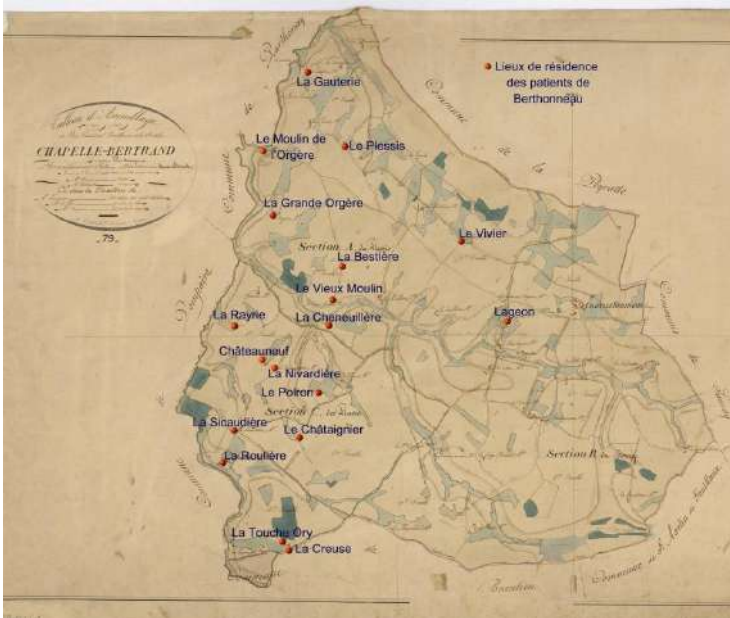
³ Ce registre a été donné aux Archives municipales de Parthenay par Chantal Hervé qui occupait une maison rue du Marchioux, ayant appartenu à la famille Gaillard, famille qui descend du chirurgien Berthonneau.

⁴ Archives municipales de Parthenay : 29 J

⁵ A l'époque, la Roulière, le Poyron, les Places, la Rayrie, Le Puits, la Barrière, une partie de Fontagnoux, la Foye Beudet, la Picotière faisaient partie de la commune de Beaulieu –sous-Parthenay et ont été rattachés à notre commune en 1834-1836. voir Bulletin municipal n°6, 1994 qui reprend un article de l'Eloïse (n°30 &31) revue de Beaulieu- sous-Parthenay.

Berthonneau était vraisemblablement installé « Rue Grande⁶ », c'est-à-dire dans la partie supérieure de l'actuelle rue Louis Aguilon. Son domicile était peut-être signalé par « une enseigne constituée de trois bassins de cuivre jaune ou trois boîtes, allusion aux boîtes d'onguent » comme c'était l'habitude sous l'Ancien Régime. A l'intérieur, disposait-il d'une pièce servant d'infirmerie-apothicairerie qui « contenait des pots, boîtes cylindriques, bouteilles et bocaux de verre portant le nom latin du produit, le tout soigneusement rangé sur une série d'étagères » ? Il devait également posséder des mortiers et des balances pour confectionner ses potions, ainsi qu'un certain nombre d'instruments comme des lancettes pour effectuer les saignées et des clystères pour procéder aux lavements. Enfin, il bénéficiait vraisemblablement de l'aide d'un assistant ou d'un apprenti puisqu'il prend, en 1771, en contrat d'apprentissage Louis Athanaze Chasteau.

Le registre fait apparaître plusieurs types d'interventions du chirurgien Berthonneau vis à vis des patients. Son rôle premier est de délivrer les prescriptions ordonnancées par les médecins : « le 10 avril 1792, j'ay⁷ été au **Plessis**, paroisse de la Chapelle Bertrand avec M. le médecin Taffoirreault⁸ voir les enfans de Thomas, métayez, ay donné un lavement purgatif à son fils esné, voyages et remèdes 1 Livre 5 sols » ou encore « le 6 juillet 1806, j'ay envoyez à Melle Ollivier Latouche La barrière à la **Touche Aury** de Chapelle Bertrand une médecine purgative composée en nature par ordonnance de M. Delahaye⁹, médecin ».



Dans l'immense majorité des indications du registre, Berthonneau ne donne pas de référence à une prescription d'un médecin ; c'est dire que le rôle principal du chirurgien est la préparation de « remèdes ». Quand les patients viennent le consulter à son domicile, le chirurgien porte sur son registre « j'ay donné » : « le 22 février 1806, j'ay donné à Denoux de **la Chenouillière** de Chapelle Bertrand pour sa petite nièce des follicules de senné¹⁰ et crystal mynéral ». Il peut également adresser les médicaments à ses patients par l'intermédiaire d'une autre personne ; dans ce cas, il

stipule « j'ay envoyez » en précisant parfois « par sa servante », « son domestique » ou « ses voisins » : « le 21 février 1796, j'ai donné au fils esné de Poyreault, métayer du **Vivier** une pommade pour la galle pour son demi-frère Dubois jeune ».

Le plus souvent, il se rend auprès des malades en notant « j'ay été voir » ou « j'ay porté ». De plus, pour les visites à l'extérieur de Parthenay, il précise toujours dans la somme due « remèdes et voyages ». Les consultations peuvent être quotidiennes et cela pendant plusieurs semaines. Il peut même se rendre chez le malade plusieurs fois par jour : « le 8 may 1780, j'ay été voir Melle de **la Roulière**, avec M. le médecin Taffoyrault, l'ay pense pendant 48 jours, 3 fois par jour d'un phlegmon qu'elle avait au pied... jusqu'à parfaite guérison. »

L'examen des prescriptions du chirurgien Berthonneau pour l'ensemble de ses patients montre qu'il utilisait un nombre limité de soins pour ses malades. Le plus répandu consistait dans la médication sous forme de breuvages : « médecine composée » ou « médecine purgative » sont prescrites très fréquemment sans que l'on sache leur composition. Dans d'autres actes à d'autres patients, il précise de façon plus détaillée les produits fournis : « syrop des cinq racines », « fleurs de coquelico », « rhubarbe fine », « décoction de

⁶ Lieu de son décès (ADDS Etat civil de Parthenay, 1813)

⁷ L'orthographe des citations est celle utilisée par Berthonneau dans son livre de comptes.

⁸ Paul Antoine Taffoireau, né en 1737 à Parthenay, reçu docteur en médecine en 1761 exerça à Parthenay de 1764 à 1803.

⁹ Michel Delahaye, né à Châtelleraut en 1742, avait la rare spécificité d'être prêtre et médecin de l'université de Montpellier. Il « pratique l'art médical avec succès et est utile à la société sous ce rapport ». Il est décédé en 1810.

¹⁰ Originaire de l'Inde, le séné est connu pour les propriétés laxatives de ses feuilles et de ces fruits.

chicorée sauvage », « sirop de guimaume », « kinkinna », « extrait de genièvre », « sel de nitre purifié », « tisannes bacchiques »... Un autre soin pratiqué fréquemment par Berthonneau est la pose « d'emplâtres vésicatoires¹¹ » : « le 7 juillet 1788, j'ay appliqué une emplâtre vésicatoire sur l'artère temporal de Patureault, métayer de la **Nivardière**, paroisse de la Chapelle Bertrand, plus il me doit 12 sols pour l'avoir pansez... » ou bien « le 15 septembre 1809, j'ai été chez Brottier, fermier à **la Creuse**, lui est appliqué une emplâtre vésicatoire sur la malléole externe de la jambe gauche ».

Les lavements et les saignées figurent parmi les traitements caractéristiques de la médecine d'Ancien Régime. Les dénonciations de Molière dans « le malade imaginaire » sur ces pratiques sont-elles toujours d'actualité en cette fin du XVIIIe siècle ? Certes, Berthonneau pratique assez régulièrement les lavements : « le 24 janvier 1790, j'ay été au **moulin de Lorgère**, paroisse la Chapelle Bertrand ... pour son fils luy aye donné un lavement purgatif ... » et encore « le 5 brumaire an 7¹² (26 octobre 1798), j'ay purgé Baptiste Giroire, agriculteur au **Poyron** de Chapelle Bertrand ». Mais c'est Melle Lauzon de la Roulière qui en recevra le plus : « le 7 may 1796, j'ay purgé Melle de **la Roulière**¹³ de Lauzon chez M. Taffoirreault, médecin ». Il renouvelle ce traitement « le 13 may, le 16 may, le 27 may, le 2 juin, le 6 juin, le 8 juin, le 17 juin, le 19 juin et le 1^{er} juillet » avant que... le 14 novembre de la même année elle ne décède à la Bertrandièrre de Pompaire, à l'âge de 60 ans¹⁴. Sa maladie était-elle trop avancée ou bien ce traitement l'a-t-il irrémédiablement affaibli ?



Quant à la saignée qui consistait à tirer, à l'aide d'une lancette, « le sang corrompu ou superflu qui était dans les veines » du malade afin d'améliorer son état, Berthonneau n'y a recours qu'à de rares occasions : « le 27 mars 1784, j'ay été saigné la petite servante de Melle de **la Roulière** par ordre de Melle. » et encore « le 29 décembre 1791, j'ay été au **Châtaignier** ... voir le gendre de Thomas, métayer, l'ay saigné deux fois aux rannulles¹⁵, plus je luy ay fait des gargarismes pour un mal de gorge ». Il précise aussi « le 1^{er} septembre, j'ay été voir la femme du jeune Poyreault (au **Vivier**), l'est saignée pour son accouchement » mais il n'indique pas s'il l'a assistée dans cette circonstance.

Berthonneau procède également à d'autres interventions : il « tire les dents » comme par exemple « le 9 may 1791, j'ay été à **Lazon**¹⁶, paroisse de la Chapelle Bertrand, voir la femme de Gaillard, maréchal, (...) luy ay tiré une dent » ou bien « le 29 janvier 1807, j'ay été à **la Grande Orgère**, voir la sœur de Patureault, femme d'Alnet fermier, je luy ay appliqué des vésicatoires et luy est ouvert deux abcès aux deux bras, voyage opération et pansement fait et fournis 3 livres »

Ce registre est un livre de comptes sur lequel Berthonneau inscrivait, outre les prescriptions et interventions qu'il avait effectuées, les sommes dues par les patients. Les tarifs des honoraires perçus sont assez peu variés. Ils ne semblent guère fluctuer en fonction des interventions : purges, pansements, saignées, lavements sont pratiqués pour « 1 livre¹⁷ 10 sous » ; une « médecine composée » ou « une médecine purgative » coûtent le même prix¹⁸. En revanche, les produits fournis aux clients peuvent avoir des valeurs très variées : « un gros¹⁹ de rhubarbe » est à « 8 sous » alors que la même quantité de « pommade pour la galle » atteint une livre. Même lorsque les honoraires sont augmentés des « indemnités de voyage », leur montant ne dépasse que rarement trois livres. Berthonneau ne se faisait pas payer après chaque intervention. Il présentait de façon irrégulière ses « mémoires » : « Le 1^{er} pluviose an 4^{ème} ou 21 janvier 1796, j'ay été voir Fidelle Benoist, bordier demeurant à **la Sicaudière**, commune de la Chapelle Bertrand, reçu à compte cinq livres en

¹¹ L'emplâtre vésicatoire avait pour but de nettoyer, apaiser et de limiter la douleur des kystes sébacés. « Ce remède avait la faculté d'ulcérer la peau et faire des vessies (d'où ce nom) et d'attirer les humeurs du dedans au dehors »

¹² La Révolution française apparaît indirectement dans le registre de Berthonneau par l'intermédiaire de l'indication des dates utilisant le calendrier républicain. Adopté par la Convention le 5 octobre 1793, le calendrier républicain n'apparaît dans le livre de comptes de Berthonneau que très irrégulièrement. Berthonneau respecte davantage ce calendrier à partir de l'an VII et il le fit jusqu'à son abolition le 1^{er} janvier 1806.

¹³ Il est à noter que Berthonneau intervertit le nom de cette patiente. Autre particularité de cette prescription : elle se trouve chez un médecin ; c'est la seule fois que cela se produit.

¹⁴ Archives départementales des Deux-Sèvres, registres d'état civil de Pompaire.

¹⁵ Ranulle : Tumeur œdémateuse qui vient sous la langue, auprès du frein

¹⁶ En l'occurrence Lageon.

¹⁷ Une livre = 20 sous ; un sou = 12 deniers.

¹⁸ Au 18^e siècle, le salaire quotidien d'un journalier se situe entre quinze et vingt sous et le prix d'une livre de pain, entre un et deux sous

¹⁹ L'once (douzième de la livre, environ 30,6 grammes) et le gros (huitième d'once) sont des mesures d'Ancien régime.

argent ». Parfois, Berthonneau est payé en nature : « le 14 août 1810, reçu de Poyrault, agriculteur au **Vivier** cinq chartées de gros bois à raison de 14 livres la chartée » ; mais cela ne suffit pas : « 28 avril 1811, arrêté le compte avec Poyrault, me devoir deux chartées de gros bois ».

Pendant près de cinquante ans, Berthonneau exerça sa charge de chirurgien à Parthenay et en partie sur le territoire de notre commune. Il a suivi certains Bertrandais pendant très longtemps : la famille Poyrault du **Vivier** pendant 36 ans, la famille Giroire du **Poyron**, pendant 20 ans, en revanche il ne voit la famille Rousselière du **Vieux Moulin** que quelques mois en 1787, les Rousseau de **Châteauneuf** que quatre fois ; de même il ne se rend chez Gaillard de **Lageon** que deux fois en 1791. En général, tous les membres de la famille sont également l'objet de prescriptions : femme, enfants, mais également domestiques, servantes... Il a, comme c'était l'usage à l'époque, très peu pratiqué la chirurgie au sens actuel du terme mais a empiété quelque peu sur les fonctions d'apothicaire, d'herboriste et de médecin. Son livre de comptes nous permet de le suivre jour à jour et d'entrevoir la patientèle bertrandaise qui le fréquentait. Toutefois, rien n'indique l'efficacité des remèdes qu'il fournissait et des soins qu'il prodiguait. Parfois, les prescriptions concernent l'homme et les suivantes « la veuve ». Ainsi « le 3 germinal an 13, j'ai été voir Aguillon, agriculteur à **la Rayrie** luy est fait et appliqué un emplâtre vésicatoire au bras ... » et « le 9 germinal an 13 j'ai été voir la veuve Aguillon, fermière... ». Effectivement, les registres d'état civil de Pompaire indiquent le décès d'Aguillon à l'âge de 30 ans.

Malgré son diplôme de chirurgien obtenu en 1763, Berthonneau appartenait-il à cette catégorie de « chirurgiens ignorans » dont le Docteur Gallot, médecin du Bas-Poitou, disait qu'ils « constituaient les fléaux les plus destructeurs des campagnes »²⁰ ? Enfin, il reste à déterminer la place exacte qu'a pu tenir Berthonneau dans une région où, comme le rapporte le préfet Dupin au début du XIXe siècle, « on n'appelle jamais le secours de l'art, que dans les cas désespérés. Les paysans croient aux sorciers, une maladie est un sort qu'on leur a jetté, et ils s'adressent au devin... Les maladies extérieures, comme abcès, luxations se guérissent par des toucheurs (...) Il ne faut pas oublier les commères qui possèdent des recettes merveilleuses pour la guérison de tous les maux (...) Viennent ensuite les opérateurs qui parcourent les foires, les ballades, débitant des remèdes drastiques, des purgatifs violents, dont bien souvent le peuple est victime.²¹... »

Lieux-dits	Familles	Dates des soins
La Bestière	Ouvrard, métayer	1783 - 1786
Le Châtaignier	Thomas, métayer	1791 - 1792
Châteauneuf	Rousseau, bordier	1790
La Chenuillère	Couturault, bordier Denoux, fermier	1804 - 1805 1799 - 1813
La Creuse	Brottier, fermier	1809
La Gauterie	Goudeau, bordier	1787 - 1788
La Grande Orgère	Paturault, fermier	1800 - 1812
Lageon	Gaillard, maréchal	1791
Le Moulin de l'Orgère	Sibilleau, meunier	1790 - 1792
La Nivardière	Paturault, métayer Beaudet, métayer	1787 - 1800 1801
Le Plessis	Thomas, métayer	1785
Le Poyron	Chauvin, bordier Giroire, métayer	1792 1787 - 1807
La Rayrie	Aguillon, métayer	1805
La Roulière	Clisson Melle de Lauzon	1785 - 1789 1780 - 1796
La Sicaudière	Benoist, bordier	1786 - 1796
La Touche Ory	Melles Ollivier	1801 - 1811
Le Vieux Moulin	Rousselière, bordier	1787
Le Vivier	Dubois, métayer Poyreault, métayer	1773 - 1774 1775 - 1811

Michel BERNIER
Le Vieux Moulin
14 décembre 2019

²⁰ Dr GALLOT « Essai sur la topographie médicale du Bas-Poitou », 1777, Société d'Emulation de Vendée 1871

²¹ DUPIN : « Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres adressé au Ministre de l'Intérieur par le citoyen Dupin, préfet de ce département ». Niort, PLISSON, imprimeur de la Préfecture, an IX de la République